

Pour une codétermination à la française

La crise sanitaire, a mis le doigt sur les absurdités de la gouvernance du système de santé, sur le sort réservé aux « travailleurs essentiels », sur l'opportunité d'inscrire les politiques publiques dans le long terme des transitions énergétiques et écologiques. L'émergence d'une citoyenneté dans l'entreprise s'impose, sans laquelle le « dialogue social » continuera à relever de l'incantation ou de l'illusion. « Codétermination », « cogestion », « codécision », autant de traductions de l'allemand « Mitbestimmung ». Cette institution n'a aucun équivalent en France : la « cogestion » n'y renvoie qu'à quelques institutions paritaires vestigiales et la « codécision » ne correspond à aucune réalité. La « participation », de Napoléon III à de Gaulle, n'a jamais débouché que sur « l'intéressement », forme de partage des gains de productivité concurrente de l'augmentation des salaires. Le système allemand a une portée bien plus grande. Les membres syndicaux du conseil de surveillance ont une influence réelle sur la prise de décision (Bestimmung), même s'ils pratiquent souvent l'autocensure (en témoigne la complaisance syndicale dans l'affaire du « dieselgate » chez Volkswagen, et dans celle du rachat par Bayer de Monsanto, producteur du glyphosate, le débat critique sur cette absorption ayant été initié par une partie des actionnaires !)

Au premier rang des exigences, une réponse à deux questions : « *qu'est-ce qu'on produit et comment on le produit* » (la formule est d'Alain Supiot). Le projet disruptif d'une « reconstruction » écologique ne peut être confié sans dommage aux seules mains des actionnaires. L'accession des salariés à l'orientation stratégique des entreprises doit s'accompagner de celle des territoires : en Allemagne, les représentants des salariés et des collectivités sont « parties prenantes » dans la stratégie des multinationales comme Mercedes ou Volkswagen, et dans l'ensemble du réseau d'ETI (Mittelstand) structurant leur système industriel. C'est cette coordination et cette compétence qui ont permis une réaction beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace face au covid-19. Si l'on veut contraindre les groupes pharmaceutiques ou agroalimentaires, à produire en France ou en Europe, il faut réviser des aspects décisifs de la réglementation. La traçabilité des chaînes de valeurs doit devenir obligatoire alors qu'elle n'est aujourd'hui que déclarative (et par un organisme privé, cf l'interview de El Mouhoub Mouhoud dans Alternatives économiques n° 402). L'expression « libre échange » travestit la réalité : l'accès aux marchés et la maîtrise de leur fonctionnement supposent de jongler avec les normes, tant pour les établir que pour les contourner. Ce jeu est l'apanage des multinationales dont le poids devient souvent supérieur à celui des Etats (s'agissant de l'OMS, les grands groupes pharmaceutiques, et Bill Gates, y ont acquis, à travers les partenariats public privé, une influence prépondérante, risquant de se renforcer avec le retrait financier des USA), avec leur consentement car les accords de libre-échange de nouvelle génération visent à unifier les normes en les « simplifiant », et instaurent des tribunaux privés d'arbitrage subrogeant les organismes judiciaires publics indépendants.

Les nouveaux instruments numériques voient leur fonction « confinée » au marketing intrusif ou au contrôle social. Pourtant l'utilisation de ces technologies pourrait permettre une meilleure traçabilité des flux de matières, des cycles productifs et des chaînes de valeur, pour promouvoir des critères de développement rompant salutairement avec l'objectif central et dogmatique de la « croissance ». Ce n'est pas gagné, si l'on se souvient qu'à rebours de la transparence, la première réaction face aux lanceurs d'alerte a été de mettre en place une directive pour conforter le secret des affaires.

Joël Decaillon
ancien Sec.gén.adj
de la CES

Christian Dellacherie
syndicaliste, ancien
membre du CESE

Edouard Martin
ancien député
européen

Philippe Morvannou
Expert auprès des
Comités d'entreprise